



GRÜNE BIEL
LES VERTS BIENNE

Postfach / Case postale 665, 2501 Biel

Biel/Bienne, 10. September 2010

Communiqué (version française en bas)

Gemeinde-Volksinitiative „zum Schutz des Klimas“: die Frist läuft ab!

Am 9. Dezember 2008, also genau vor 21 Monaten, hat das Komitee der Gemeinde-Volksinitiative „zum Schutz des Klimas“ ihre Initiative mit 2'216 gültigen Unterschriften bei der Bieler Stadtkanzlei deponiert. Gemäss Gesetz müssen solche Initiativen innerhalb von zwei Jahren zur Abstimmung gelangen.

Drei Monate vor Ablauf der Frist ist das Geschäft nicht abstimmungsreif: die InitiantInnen wurden in dieser Zeit nie von den Behörden kontaktiert, es gibt keine Auskunft über einen möglichen Gegenvorschlag, keine Botschaft an den Stadtrat für eine Abstimmung im Dezember – nichts! Es war einzig zu vernehmen, dass vereinzelt Massnahmen im Energiebereich angegangen wurden, welche im Sinne der Initiative positiv zu bewerten sind. Es ist somit absehbar, dass die gesetzliche Frist nicht eingehalten werden kann und der Bieler Gemeinderat damit seine Pflichten verletzt und Volksrechte missachtet. Das Komitee müsste rechtliche Schritte in Erwägung ziehen.

Seitens der InitiantInnen sind wir überzeugt, dass der Bieler Gemeinderat unsere Sorge um den Schutz des Klimas teilt. Wir hoffen, der Gemeinderat möge sobald wie möglich Massnahmen vorschlagen, welche der Zielerreichung der Initiative für eine CO₂-Reduktion von 30 % gegenüber dem Stand von 1990 entsprechen. Es wäre hingegen sehr zu bedauern, wenn sich der Gemeinderat, gegen alle Erwartung, gegen die Zielsetzung der Initiative stellt. In diesem Fall ist die Initiative umgehend dem Stadtrat und dem Volk zur Abstimmung vorzulegen.

Auskunft:

Christoph Grupp, Initiativkomitee, Geschäftsleiter der Grünen Biel: 032 341 11 45

Urs Scheuss, Präsident der Grünen Biel, 078 795 91 83

Beilage:

offener Brief an den Gemeinderat, den Stadtrat, den Regierungsrat und die Medien

Biel/Bienne, 10 septembre 2010

Initiative populaire communale « pour la protection du climat » : on arrive à échéance

Le 9 décembre 2008, soit il y a exactement 21 mois, notre comité a déposé l'initiative citée en marge.

La Chancellerie a ensuite constaté qu'elle avait abouti avec 2'216 signatures et qu'elle était formellement valable. Le règlement de la ville prévoit qu'une telle initiative doit être votée dans un délai. Trois mois avant l'échéance de ce délai, le comité doit constater qu'il n'a jamais été contacté par le Conseil Municipal pour discuter des mesures possibles, qu'il n'y avait jamais une communication officielle par rapport aux intentions face à l'initiative et que le processus en vue d'une votation populaire avec consultation du Conseil de Ville n'a pas été entamé. On doit parler d'un silence radio absolu !

Il est donc peu probable que notre initiative puisse encore être soumise dans les délais au Conseil de ville, voir au peuple, avant le 9 décembre prochain, ce qui signifierait une violation du règlement municipal. Le comité devrait alors étudier les mesures qui s'imposeraient.

Nous espérons que le Conseil municipal considère également les questions environnementales comme prioritaires et qu'il nous invitera prochainement à une séance afin de nous fait part de propositions et des mesures concrètes envisagées afin que les buts de notre initiative soient réalisés.

Si, contre toute attente, le Conseil municipal entendait refuser les objectifs de notre initiative, nous exigeons alors qu'il la soumette sans délai en premier lieu au Conseil de ville, compétent en la matière, ainsi que le cas échéant au peuple.

renseignements:

Christoph Grupp, membre du comité d'initiative, chargé d'affaires des Verts Bienne, tél 032 341 11 45

Urs Scheuss, président des Verts Bienne, tél. 078 795 91 83

annexe :

lettre ouverte adressée au Conseil municipal, au Conseil de ville, au préfet et aux médias

Comité d'initiative pour la
Protection du climat
c/o Les Verts Bienne
Case postale 665
2501 Bienne

09.09.2010

Conseil Municipal
de la ville de Bienne
Case postale
2501 BIENNE

Initiative populaire communale pour la protection du climat

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le 9 décembre 2008, soit il y a exactement 21 mois, notre comité a déposé l'initiative citée en marge. Votre Conseil, respectivement la Chancellerie, a ensuite constaté qu'elle avait aboutit avec 2'216 signatures et qu'elle était formellement valable.

Depuis lors, notre comité d'initiative n'a reçu aucune nouvelle de votre part.

En particulier, nous n'avons jamais été informé des démarches entreprises au sein de l'administration afin de calculer quelles émissions de gaz à effets de serre résultaient de l'administration, des immeubles propriétés de la ville et de la fourniture d'énergie par ESB en 1990 (année de référence prévue par notre initiative) et surtout quelles mesures étaient prévues par votre Conseil pour réduire ces émissions de 30% d'ici à 2020 comme le demande notre initiative.

Nous nous étonnons du fait qu'en 21 mois notre comité n'ait jamais été associé aux travaux importants que votre Conseil n'a certainement pas manqué d'initier à ce propos.

Notre étonnement est d'autant plus grand que l'art. 20 du Règlement de la ville prévoit que *lorsque l'initiative relève du domaine de compétence du Conseil de ville, ce dernier doit la soumettre au corps électoral s'il la désapprouve* et que *l'organe compétent doit rendre sa décision dans un délai de deux ans à compter du dépôt de l'initiative.*

Il nous apparaît dès lors que notre initiative devrait être soumise dans les meilleurs délais au Conseil de ville, voir au peuple, avant le 9 décembre prochain.

A défaut, nous devrions considérer que le Conseil municipal viole l'art. 20 du Règlement en ne traitant pas dans les délais légaux notre initiative et devrions prendre les mesures qui s'imposeraient alors.

Nous sommes cependant certain que le Conseil municipal considère également les questions environnementales comme prioritaires et que vous nous inviterez prochainement à une séance de travail afin de nous fait part du résultat de vos travaux jusqu'à ce jour et surtout des mesures concrètes envisagées afin que les buts de notre initiative soient réalisés.

Si, contre toute attente, le Conseil municipal entendait refuser les objectifs de notre initiative, nous exigeons alors qu'il la soumette sans délai en premier lieu au Conseil de ville, compétent en la matière, ainsi que le cas échéant au peuple.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, nos salutations distinguées.

Au nom du comité d'initiative :

Christoph Grupp

Copie va pour information :

bureau du Conseil de ville

M. le préfet Werner Könizer

presse régionale